Monsieur le Bourgmestre,

Madame, Messieurs les membres du collège,

Madame la Directrice générale,

Vous serait-il possible d’ajouter les points suivants à l’ordre du jour du Conseil Communal de ce jeudi 23 novembre 2017.

D’avance je vous en remercie

Aubry MAIRIAUX

Q. **Plantation de haies, de taillis, de verger à Fontaine l’Evêque**

Monsieur le Bourgmestre,

Ce samedi 25 novembre, notre commune participera une fois encore et nous nous en réjouissons à la semaine de l’arbre.

La qualité de nos paysages et villages ruraux est mise en évidence par de nombreuses études et publications.

Malheureusement, ces dernières ont aussi souligné les profondes altérations infligées par les transformations importantes des modes de vie, l’étalement urbain et l’urbanisation moderne.

En cette semaine de l’arbre, nous souhaiterions mettre en avant l’importance des haies qui constitue assurément le mode de clôture traditionnellement le plus répandu et dont il n’est pas inutile de rappeler divers avantages

La haie est un élément paysager de base et de protection des propriétés. Elle favorise la pénétration de l’eau dans le sol et protège également du vent et diminue les effets de l’érosion. Elle offre ombrage et protection et constitue un biotope privilégié pour la faune indigène. Elle permet aussi la continuité des couloirs écologiques en laissant passer les petits animaux dont elle assure le refuge.

Dans ce contexte, il apparaît important de promouvoir nos essences indigènes pour le rôle fondamental qu’elles jouent dans la préservation de nos écosystèmes.

Ces charges d’urbanisme sont d’autant plus intéressantes qu’en septembre 2016, le Gouvernement wallon a pris un nouvel arrêté concernant l’octroi de subventions pour la plantation de haies vives, de taillis linéaires, de vergers.

* Pourriez-vous me dire si, dans ce cadre, la commune a introduit une ou plusieurs demande(s) de subvention ?
* Quelle est donc la politique de la ville à ce sujet ? Est-il envisageable de systématiquement ajouter la problématique des haies lors de l’étude des demandes de permis d’urbanisme.
* Est-ce que la ville compte mettre en place une réflexion globale sur la conservation/développement des haies ?

La ville pourrait profiter des subsides proposés pour identifier des endroits stratégiques et installer des haies, à tout le moins, en faire la promotion et guider les citoyens dans cette démarche.

Q. **Plan Maya**

Monsieur le Bourgmestre,

Je me permets de profiter de la thématique des haies et arbres d’alignement pour rappeler que la ville de Fontaine s’est engagée en 2011 dans la cadre de la charte mayas à réaliser chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal. Les haies et les arbres d’alignements font parties du projet. D’autres mesures ont dû être mise en place telle que la sensibilisation, le cadastre des sites communaux pour le dépôt des ruches, la rédaction d’une convention, le plan de réduction de pesticide et le plan de gestion différenciées des espaces verts.

* Nous souhaiterions savoir où en est la commune dans la réalisation de ses engagements.

Q. **Foyer-Fontainois**

Monsieur le Bourgmestre,

Le groupe VOUS+ souhaiterait proposer Madame Lucie Destrée au poste d’administratrice au Foyer Fontainois.